

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire de FROUZINS,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
CALVIERE Isabelle	ATSEM principal 2 ^e classe	 / /

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2025 comprend 0 % d'hommes (dont 0 % promouvables) et 100 % de femmes (dont 100 % promouvables).

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FROUZINS, le 21/07/2025

Le Maire

LAFONT Jérôme

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade d'adjoint technique principal 2^e classe

Monsieur le Maire de FROUZINS,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
GARCIA Josette SIMON Virginie	Adjoint technique	 / /

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2025 comprend 0 % d'hommes (dont 0 % promouvables) et 100 % de femmes (dont 100 % promouvables).

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FROUZINS, le 21/07/2025

Le Maire
P. FROUZINS Jérôme



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade de rédacteur principal 2^e classe

Monsieur le Maire de FROUZINS,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
TISSERAND Nathalie	rédacteur	 / /

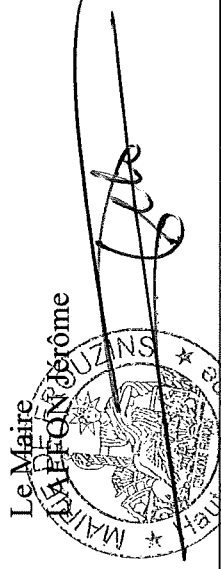
Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2025 comprend 0 % d'hommes (dont 0 % promouvables) et 100 % de femmes (dont 100 % promouvables).

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FROUZINS, le 21/07/2025

Le Maire

M. FROUZINS Jérôme



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>